

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE 2026

JONQUERETTES - VAUCLUSE

N° 03-2026

CONTRAT DE CONTROLE ET MAINTENANCE

Aire de jeux et équipements sportifs

VU le code de la commande publique

VU l'article L 2122-22 al4 du Code Général des collectivités territoriales aux termes duquel peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU la délibération n°07/2020 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU la nécessité d'assurer la maintenance des aires de jeux et équipements sportifs

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la ville,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure le contrat de contrôle et maintenance aires de jeux et équipements sportifs avec la société

PLEIN BOIS AMENAGEMENT SAS

730 Route de l'Isle sur Sorgue
84250 LE THOR

Montant HT

1 575 € HT

Taux de TVA 20%

315 € HT

MONTANT TTC

1890€ TTC

Article 2 – Ce contrat prendra effet le 1^{er} mars 2026 pour une durée d'un an soit jusqu'au 28 février 2027.

Article 3 : Cette décision

- Sera transmise au Préfet du Vaucluse
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Jonquerettes dans un délai de 2 mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception vaut décision implicite de rejet
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes par courrier dans un délai de deux mois à compter de son affichage, notification, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
- Publié sur le site Internet.

Fait à Jonquerettes, le 22/02/2026

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 084-218400554-20260222-DEC032026-AR

S²LO